

**Avis n° 2023/11**  
**relatif à l'attribution du grade de licence au**  
**BACHELOR en Sciences et Ingénierie**  
**École supérieure de chimie organique et minérale**

**École**

Nom :	École supérieure de chimie organique et minérale
Sigle :	ESCOM
Type :	Privée
Académie :	Amiens
Sites de l'école :	Compiègne

**Objet de la demande d'attribution du grade de licence**

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École supérieure de chimie organique et minérale
Spécialité(s) :	Chimie et Génie industriel
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'apprenti
Site(s) de la formation :	Compiègne

Vu le rapport établi par Benoit NORTIER (membre de la CTI, rapporteur principal) et Jacques SCHWARTZENTRUBER (expert de la CTI, co-rapporteur), Mounir BEN ACHOUR (expert international auprès de la CTI) et Mouhamed Abdoul Karim TOURE (expert élève ingénieur auprès de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 novembre 2023,

**La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :**

Renouvellement de l'attribution du grade de licence au(x) diplôme(s) de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant(s) de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Chimie et Génie industriel sur le site de Compiègne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Pas d'observation.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 14 novembre 2023.



La Présidente  
Elisabeth CRÉPON